

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 163 AVRIL 2004

H U M E U R D E B L E

BELLE LOGIQUE !

Il était déjà difficile aux producteurs de céréales de bénéficier des indemnités du Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles. Ce sera pire encore, malgré les dégâts dont ont souffert les récoltes 2003, si le ministère de l'Agriculture persiste dans son attitude.

Pour bénéficier des indemnités du Fonds, il faut, entre autres, une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 27% à culture donnée. Jusqu'alors, pour apprécier cette baisse, les services du ministère raisonnaient à prix constant. Seul comptait donc en pratique le recul des rendements. Tel n'est pas le cas cette fois: le ministère veut faire intervenir un facteur variation de prix. Mais, pour calculer cette variation, il procède avec un zèle que

Bercy ne renierait pas. Il entend se fonder sur les prix de la récolte 2002, qui, en raison d'importations massives dans l'UE de céréales ukrainienne et russes à prix de dumping, ont été les plus bas jamais connus en France.

Ainsi devient quasiment impossible de dépasser les 27% de perte de chiffre d'affaires. En quelque sorte, les calamités-prix de 2002 conduiraient à ignorer les calamités climatiques de 2003 ! Belle logique, à laquelle les producteurs de céréales qui contribuent depuis des lustres au Fonds des Calamités sans beaucoup en bénéficier, ne se résigneront pas. Surtout pas cette année.

— NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES —

OMC : LA COMMISSION EUROPÉENNE DOIT RESPECTER SON MANDAT

Les déclarations du Commissaire européen à l'Agriculture, le 22 mars à Genève, selon lesquelles l'UE serait prête à une élimination de ses restitutions (subventions) à l'exportation, devraient conduire le Gouvernement français à beaucoup de vigilance.

Selon les journaux, le Commissaire européen à l'agriculture aurait posé comme condition que les soutiens à l'exportation pratiqués par d'autres pays dans le cadre de leurs crédits à l'exportation et de leurs programmes d'aide alimentaire fassent l'objet d'un traitement similaire. Ces propos, qui visaient bien sûr les Etats-Unis, ne sauraient suffire. Il existe outre-Atlantique un système maintes fois cité dans Blé Contact, les aides de "marketing loan", qui permet à nos concurrents américains d'attaquer les marchés céréaliers à des prix de très loin inférieurs à leurs coûts de production.

Il aurait été normal que M. FISCHLER réclame également la suppression de ce type d'aides. Elles ont un effet au moins aussi pernicieux que les autres. Et surtout, dans le mandat de négociation donné à la Commission européenne (document adopté le 27/01/03 par le Conseil des Affaires Générales de l'U.E.), leur élimination est expressément citée comme l'une des conditions d'une suppression des restitutions. Cette clause ne figurait pas initialement dans le projet de mandat soumis aux ministres, mais elle y a été insérée à la demande de la France.

— FINANCE —

APRÈS LES PRÉLÈVEMENTS DE L'ÉTAT SUR SES ACTIFS, UNIGRAINS S'ADAPTE

Au titre des prélèvements spécifiques votés par le Parlement en 2002 et 2003, l'Etat aura ponctionné au total 212 millions des 672 millions d'€ d'actif net d'Unigrains, l'établissement financier des céréaliers.

Face à cette réduction de ses ressources, Unigrains a choisi de s'adapter en suivant plusieurs axes stratégiques, mais toujours au service du monde agricole et rural. Les engagements à très long terme de l'établissement financier, à

rentabilité aléatoire, sont en voie de réduction. Il s'agit d'engagements destinés à soutenir le développement de secteurs nouveaux, dans les biotechnologies, par exemple, où Unigrains a accompagné le lancement de Biogemma et de Génoplante. A l'inverse, Unigrains a choisi de cibler plus qu'auparavant des entreprises très en aval de l'agriculture et à forte valeur ajoutée. C'est à cette fin notamment qu'il se dote de ressources complémentaires au travers d'un Fonds "Mezzanine" et d'un Fonds dédié à des opérations de L.B.O. Les retours sur ce type d'investissements devraient permettre à Unigrains de disposer de davantage de moyens pour poursuivre à niveau satisfaisant ses actions dans les secteurs de la collecte et de la transformation des céréales, dans l'abattage et la découpe des viandes, etc.

Unigrains a par ailleurs dû réduire ses charges fixes, en particulier en diminuant ses effectifs (départs naturels et mesures de pré-retraite).

— ENVIRONNEMENT —

REDEVANCE AZOTE : LE PROJET DE LOI DOIT ÊTRE REPENSÉ

L'AGPB souhaite qu'à l'occasion du changement de gouvernement, le volet consacré à la lutte contre les pollutions agricoles dans le projet de loi sur l'eau actuellement en cours de préparation soit repensé. L'AGPB ne s'oppose pas dans le principe à l'alimentation des agences de Bassin par des redevances perçues au titre des pollutions, mais elle demande qu'à tous points de vue, l'équité soit respectée.

D'abord, il faut porter au crédit des agriculteurs les sommes qu'ils acquittent sous forme de TGAP sur les produits phytosanitaires : avant d'envisager toute nouvelle redevance, il faut affecter ces sommes aux budgets des Agences de bassin au lieu qu'elles tombent dans le Budget général de l'Etat. Ensuite, toute nouvelle sollicitation supplémentaire des exploitants ne devrait être mise en œuvre qu'en s'efforçant d'appliquer le mieux possible le principe pollueur-payeur. Or, dans sa version actuelle, l'avant-projet de loi tend à faire payer systématiquement et beaucoup les producteurs du secteur végétal. Enfin, l'AGPB demande que les fonds collectés par les Agences de Bassin servent également dans l'avenir à financer de véritables programmes de prévention de la pollution dans ce secteur végétal.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

LA BIODÉGRADABILITÉ D'UN PLASTIQUE À USAGE AGRICOLE MISE EN DOUTE

Le magazine " La Recherche " du mois de mars met en garde contre l'arrivée en Europe d'un plastique agricole vendu comme bio-dégradable, mais qui pourrait polluer durablement les sols. Nommé polyéthylène additivé et issu en forte proportion de produits pétroliers, ce plastique a été mis sur le marché aux Etats-Unis dans les années 90 sous forme de sacs-poubelle ou de sacs d'emballage de déchets verts. Au bout de quelques années, il s'est révélé à l'analyse que, s'il atteignait un haut niveau de désintégration, il ne se biodégradait pas. Il a alors été retiré de la vente sur le territoire américain.

Depuis quelque temps cependant, ce produit est proposé sous diverses appellations aux agriculteurs européens pour leurs opérations de paillage (couverture des cultures au moyen de films en plastique, en papier ou en matière non tissée pour hâter la croissance des plantes et limiter la pousse des mauvaises herbes). Et cette démarche s'accompagne de la publication de tests faisant ressortir des coefficients de biodégradation de 60%. Les protocoles de ces tests sont cependant fortement sujets à caution, explique La Recherche. C'est pourquoi un groupe de recherche a été constitué en France sous l'égide de l'ADEME pour étudier la biodégradabilité du polyéthylène additivé et son impact environnemental. Il rendra ses conclusions en 2005.

PROGRÈS TECHNIQUE

DEUX TROPHÉES D'OR DE L'INTERNET AGRICOLE POUR ARVALIS

Lors du Salon de l'Agriculture, le 5 mars dernier, le ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies a remis à ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, deux des Trophées d'Or attribués par la lettre professionnelle " L'Internet Agricole et Nouvelles Technologies ".

L'un des trophées est venu récompenser le site d'ARVALIS permettant aux agriculteurs de connaître rapidement les mélanges autorisés de produits phytosanitaires. Depuis plusieurs mois en effet, ces mélanges font l'objet d'examen au Ministère de l'Agriculture.

L'autre trophée a été décerné pour le développement avec la société Geosys d'une plate-forme cartographique accessible par Internet. Grâce à celle-ci, un agriculteur peut réaliser une cartographie complète des parcelles de son exploitation, compatible en outre avec le système GPS. A partir d'images satellite d'archives sur plusieurs années, il peut également appréhender la variabilité des caractéristiques et potentialités des sols à l'intérieur de chaque parcelle et ainsi s'orienter vers l'agriculture de précision. Enfin, des images satellite calibrées des cultures sont proposées à des dates clés sous forme d'indices foliaires, l'exploitant ayant ainsi la possibilité d'optimiser ses décisions d'intervention.

PILES À COMBUSTIBLE ET AUTOMOBILE : UNE PERCÉE POUR LE BIOÉTHANOL

Un grand pas vient d'être franchi aux Etats-Unis, semble-t-il, vers l'équipement de véhicules en piles à combustibles. Jusqu'à présent, l'application de cette technologie à l'automobile butait sur la difficulté à produire de l'hydrogène à bord des véhicules pour alimenter les piles à combustible susceptibles de les équiper. L'on n'était pas parvenu à mettre un dispositif de reformage-production d'hydrogène à partir d'un produit pétrolier ou d'un alcool qui soit léger, peu encombrant et peu coûteux.

Une équipe de chercheurs en génie chimique de l'Université du Minnesota a fait sauter ce verrou. Elle a mis au point un reformeur compact dont, par ailleurs, les besoins en énergie sont modestes. En outre, ce reformeur fonctionne à partir de bioéthanol. Le CO₂ obtenu en même temps que l'hydrogène est donc neutre en termes d'effet de serre, le bioéthanol provenant de cultures végétales qui absorbent ce gaz. La logique du recours à la pile à combustible, avec laquelle les rejets de CO₂ sont déjà très limités, est donc respectée jusqu'au bout. Les chercheurs de l'Université du Minnesota estiment que ce procédé devrait permettre de récupérer sous forme d'électricité plus de 50% de l'énergie de la photosynthèse.

INFO CHIFFRES

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MONDE DU RIZ

3^{ème} grande céréale produite dans le monde avec le blé et le maïs, le riz ne se distingue pas seulement des deux autres par la concentration de sa production en Asie, mais également par l'é étroitesse des échanges commerciaux internationaux dont il fait objet : un peu plus de 25 millions de tonnes annuellement contre près de 100 pour le blé et 80 pour le maïs.

Les chiffres 2003/2004 de la production et des échanges mondiaux de riz

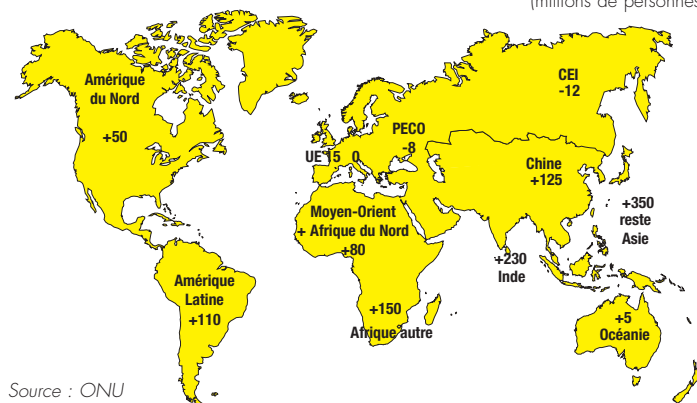
(millions de tonnes d'équivalent riz blanchi)

Production*		Importations**		Exportations**	
Monde	390,9	Monde	26	Monde	26
Chine	115	Indonésie	2	Thaïlande	8,8
Inde	89	Nigeria	1,8	Vietnam	4,3
Indonésie	34,5	Irak	1	USA	3,2
Bangladesh	26	Philippines	1	Inde	2,5
Vietnam	21,2	Iran	1	Pakistan	2
Thaïlande	17,8	UE	0,98	Chine	1,5
Birmanie	10,4	Arabie Saoudite	0,95	Autres	0,7
Philippines	9,1	Sénégal	0,82		
Brésil	8,1	Chine	0,75		
Japon	7,1	Côte d'Ivoire	0,75		
USA	6,3	Japon	0,65		
Autres	46,4	Afrique du Sud	0,65		
		Autres	13,5		

* Estimations campagne 2003-2004 ** Prévisions année civile 2004 Source : USDA

DE 2000 À 2015, UN MILLIARD D'HUMAINS DE PLUS A NOURRIR

(millions de personnes)



Source : ONU

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
 Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.